



Autorisation de sortie

Année scolaire 2024 - 2025

Objet : sortie à la médiathèque

Je soussigné(e), Monsieur, Madame

agissant en qualité de : père mère responsable légal

autorise l'enfant

en classe de CP.

à se rendre, à pied, à la médiathèque El-Milenari avec son enseignante et des parents accompagnateurs les jours suivants :

- Vendredi 18 octobre 2024 de 10h à 11h
- Vendredi 22 novembre 2024 de 9h à 10h
- Vendredi 29 novembre 2024 de 9h à 10h
- Vendredi 13 décembre 2024 de 10h à 11h
- Vendredi 24 janvier 2025 de 10h à 11h
- Vendredi 14 mars 2025 de 10h à 11h
- Vendredi 28 mars 2025 de 10h à 11h
- Vendredi 23 mai 2025 de 9h à 10h

Fait à, le

Signature des parents ou du représentant légal :

DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Le 25 mai 2018, le Règlement de l'Union Européenne 2016/679 du parlement européen et du conseil du 27 avril 2016 règlement général sur la protection des données dit « RGPD » est entré en vigueur. Aussi, nous vous informons que les informations collectées servent à la création et à la gestion des autorisations de sortie, seront traitées par les personnes dûment habilitées, seront conservées pour une durée n'excédant pas celle nécessaire à la réalisation de cette finalité.

Par ailleurs, vous avez le droit d'accès, de modification, d'opposition et de suppression des données vous concernant. Il suffit pour cela d'adresser un courrier muni de votre identité à L'adresse électronique suivante : dpo.ddec11-66@lg-partenaires.fr ou à L'adresse postale suivante : école de Sainte Marie, à l'attention du DPO, chemin des Roures 66350 Toulouges.